

L I S T E D E S P I E C E S A F O U R N I R

---

# IMMATRICULATION

## S.N.C.

### IMPRIMES MO + MO' + M' - TNS

---

- 2 expéditions des statuts s'ils sont établis par acte notarié  
**ou**  
2 originaux signés
- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales ou copie du journal
- Eventuellement, 2 exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale nommant le ou les gérants s'ils ne sont pas désignés dans les statuts

■ **PIECES RELATIVES AUX : ASSOCIE, GERANT, ASSOCIE-GERANT, COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**Personnes physiques**

- Extrait k bis original de moins de trois mois si la personne est immatriculée au RCS **ou**
- Extrait de naissance **ou**
- Copie du passeport **ou** carte d'identité
- Titre de séjour **ou** Carte de résident
- Déclaration sur l'honneur de non condamnation et de filiation

**Personnes morales**

- Extrait k bis original de moins de trois mois

**Commissaires aux comptes**

- Justification de l'inscription à l'ordre
- Lettre d'acceptation de la désignation

1/2

---

**CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES**

Horaires d'ouverture au public :

du lundi au vendredi de 08 H 30 à 12 H 00 sans rendez-vous et l'après midi sur rendez- vous



## ■ PROTECTION SOCIALE

- Demande d'affiliation aux organismes sociaux et choix des organismes de protection sociale (TNS)

## ■ ACTIVITE

- Diplôme, autorisation, titre nécessaire à l'exercice de l'activité

## ■ SIEGE DE L'ENTREPRISE

- Justificatif de la jouissance des locaux : copie du bail, quittance EDF, loyer, téléphone **ou** attestation de domiciliation
- Copie de l'acte de vente
- Copie du contrat de location gérance
- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales ou copie du journal
- Pouvoir (si la formalité est effectuée par un intermédiaire)

## ■ FRAIS DE GREFFE

### Chèque à libeller à l'ordre du GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

*Cette liste de pièces est établie par rapport à la dernière réglementation applicable. Elle est susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution de la réglementation (janvier 2011).*

*Merci de bien vouloir faire vous-même les photocopies des pièces justificatives et des actes, car aucune copie ne pourra être délivrée par nos services.*

2/2

---

### CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES

Horaires d'ouverture au public :

du lundi au vendredi de 08 H 30 à 12 H 00 sans rendez-vous et l'après midi sur rendez- vous



CCI/  
Prestations  
d'assistance  
aux formalités  
d'entreprises

57, Cours Fauriel  
42024 Saint-Etienne Cedex 2  
Tél. 04 77 43 04 61 – Fax : 04 77 43 04 01  
e-mail : [cfe@saint-etienne.cci.fr](mailto:cfe@saint-etienne.cci.fr)

Parc des Comtes du Forez – Immeuble le Vauban - BP 6  
42601 Montbrison Cedex  
Tél. 04 77 96 02 79 – Fax 04 77 58 98 02  
e-mail : [antenne-montbrison@saint-etienne.cci.fr](mailto:antenne-montbrison@saint-etienne.cci.fr)